



PLANS LOCAUX D'URBANISME

Bangor, Le Palais, Locmaria, Sauzon

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le 24 octobre 2013



PREAMBULE

Le PLU définit un projet de développement et affiche la ligne de conduite choisie par la commune qui dessine le visage du territoire de demain

Un outil réglementaire qui détermine l'usage des sols sur les territoires communaux (zones à vocation urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle). Chaque zone possède un règlement où sont définis les droits à construire de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager.

Le PLU définit **le projet urbain de la collectivité** et précise les besoins en matière de développement économique, d'environnement, d'habitat, de transport...

C'est un **document juridique** car opposable au tiers.

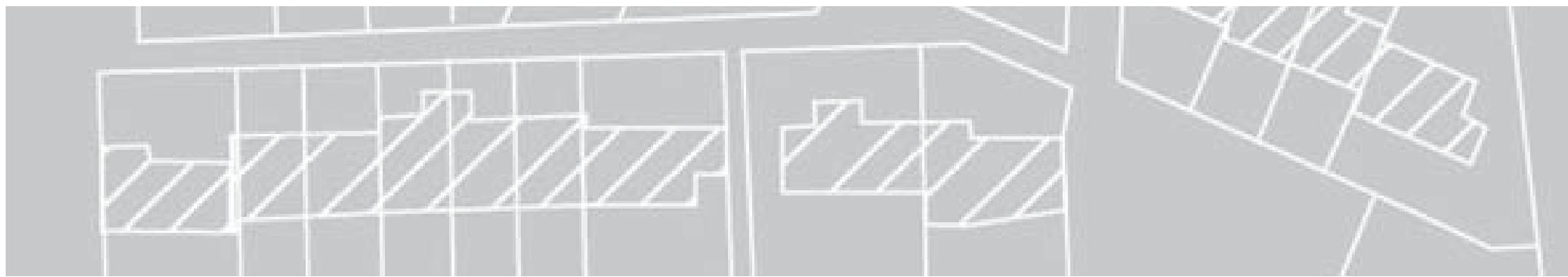


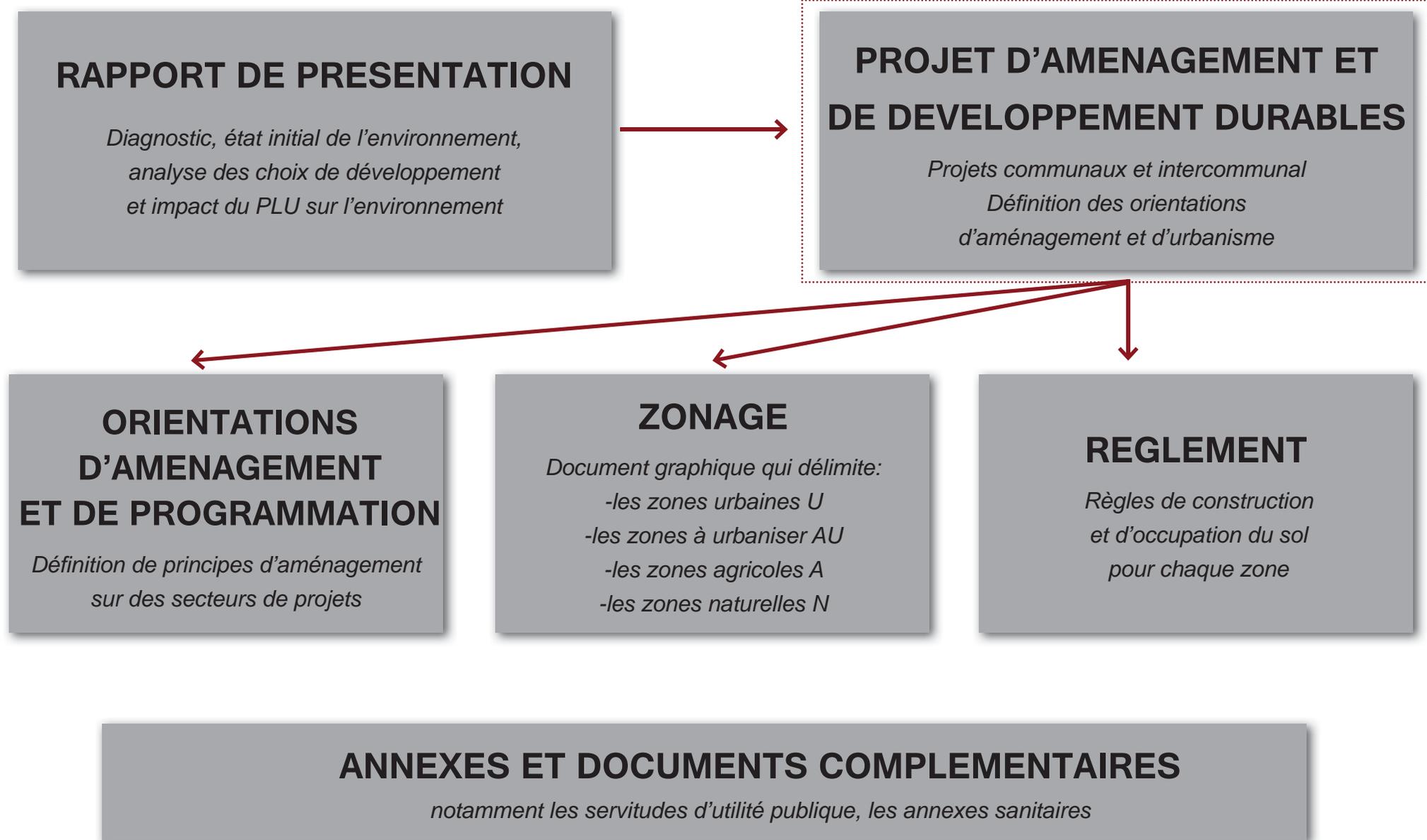
Le PADD, pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme, constitue un **document politique** qui exprime le projet des quatre communes et de l'île à horizon de 10 ans.

Le PADD définit des orientations générales qui traduisent **une politique d'ensemble** apportant des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic. Elles concernent **l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble des quatre communes.

Le PADD fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
>>> les objectifs de consommation de l'espace sont fixés par le SCoT au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Le PADD s'appuie sur les principes du **développement durable**.





Différents acteurs participent à l'élaboration des quatre Plans Locaux d'Urbanisme:

- les élus des communes
- les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, CCI...)
- les techniciens
- le conseil régional et le conseil général
- les différents services de l'état (DDTM, DREAL...)
- le Syndicat Mixte du Pays d'Auray, structure porteuse du SCoT
- les associations agréées pour la protection de l'environnement (UBED, CPIE) ...

Le bureau d'études Cittanova accompagne les communes dans l'élaboration de leur projet.

La population

La démarche de concertation comprend entre autres:

- des réunions publiques
- des ateliers
- des informations via les sites internet
- la réalisation d'une vidéo
- des articles dans la presse

Les grands thèmes traités dans le PADD:

Patrimoine, paysage, environnement

Habitat, déplacements, équipements



Aménagement de l'espace



Agriculture, artisanat, commerce, tourisme



Un PADD **commun** aux quatre communes avec des **orientations spécifiques** par commune.

Non hiérarchisées, complémentaires et indissociables, ces orientations se combinent avec pour objectif d'assurer un développement cohérent des territoires communaux.

Elles sont organisées en cinq grands axes thématiques:

AXE 1: Promouvoir un développement urbain raisonné pour préserver la qualité du cadre de vie

AXE 2: Conforter les atouts économiques de l'île

AXE 3: Préserver et valoriser les espaces naturels de Belle-Île-en-Mer

AXE 4: Promouvoir des modes de déplacements pour tous

AXE 5: Gérer durablement le territoire

LES ORIENTATIONS DU PADD

AXE 1: Promouvoir un développement urbain raisonné pour préserver la qualité du cadre de vie

AXE 2: Conforter les atouts économiques de l'île

AXE 3: Préserver et valoriser les espaces naturels de Belle-Île-en-Mer

AXE 4: Promouvoir des modes de déplacements pour tous

AXE 5: Gérer durablement le territoire



Eléments du diagnostic: consommation d'espace durant la période 1999-2009

	CONSOMMATION DE L'ESPACE ENTRE 1999-2009 (EN HECTARES)			
	BANGOR	LE PALAIS	LOCMARIA	SAUZON
Tissu urbain dédié principalement à l'habitat	19,9	19,28	15,7	15,54
Tissu urbain dédié aux activités économiques (équipements touristiques, espaces agricoles bâtis, zones d'activités et zones commerciales)	1,99	4,98	2,34	2,91
Equipements (sportifs, de loisirs ou autres grands équipements)	0,99	0,18	0	0,1
Infrastructures de transport (routières, aéroportuaires et portuaires)	2,58	0	0	0,35
Espaces en mutation ou autres artificialisés vacants	1,24	0,72	3,5	3,74
	26,7	25,16	21,54	22,64

Source: www.geobretagne.fr

Privilégier le renouvellement urbain au sein des centres-bourgs

- ➔ Utiliser prioritairement les espaces résiduels non bâtis au sein des centres-bourgs, à proximité des services et équipements
- ➔ Permettre les opérations de densification dans le tissu pavillonnaire
- ➔ Privilégier l'urbanisation de Le Palais, aux services publics et à l'habitat afin d'accueillir une population de permanents et d'actifs, y compris et surtout intra-muros

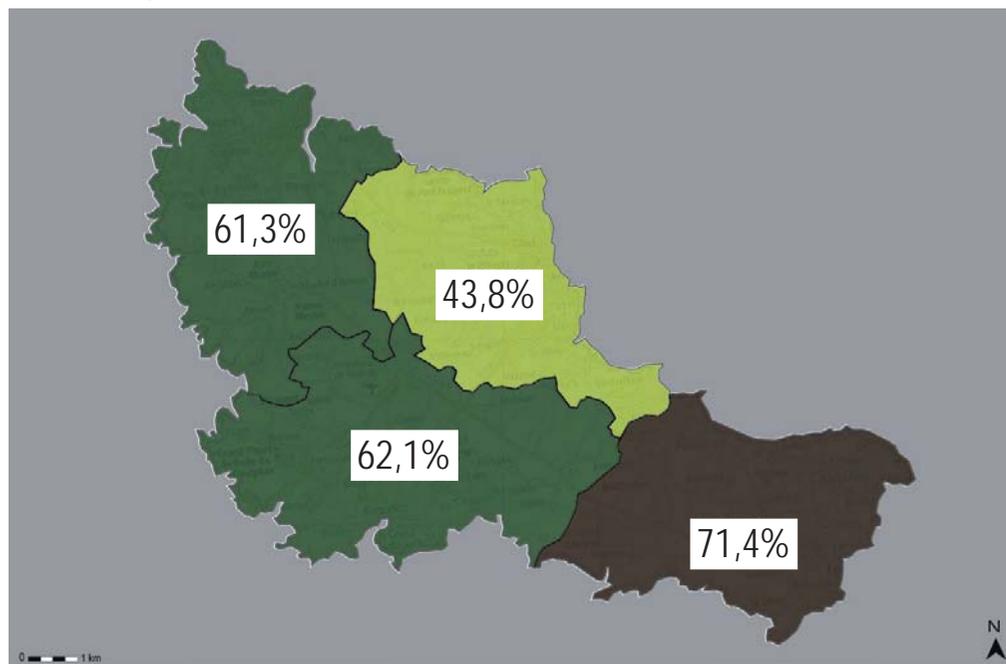
Répondre à un objectif de croissance mesurée en privilégiant l'implantation de résidences principales

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

A l'issue du diagnostic prospectif, chaque commune a choisi une hypothèse de développement à horizon 2025:

BANGOR - 1%/an, soit 1086 habitants en 2025,
LOCMARIA - 1%/an, soit 938 habitants en 2025,
SAUZON - 0,8%/an, soit 1008 habitants en 2025,
LE PALAIS - 1,2%/an, soit 3080 habitants en 2025

- Pourcentage de résidences secondaires en 2009 -



Source: INSEE, RP2009

ORIENTATIONS DU PADD

Pour accueillir la nouvelle population:

BANGOR - 99 logements d'ici 2025 - 5,0 ha
LOCMARIA - 98 logements d'ici 2025 - 4,9 ha
SAUZON - 109 logements d'ici 2025 - 5,5 ha
LE PALAIS - 217 logements d'ici 2025 - 11 ha

→ Privilégier le développement urbain en continuité directe des agglomérations

→ Augmenter le nombre de résidences principales:

-en proposant des terrains à des prix accessibles aux primo-accédants à travers des outils de maîtrise foncière

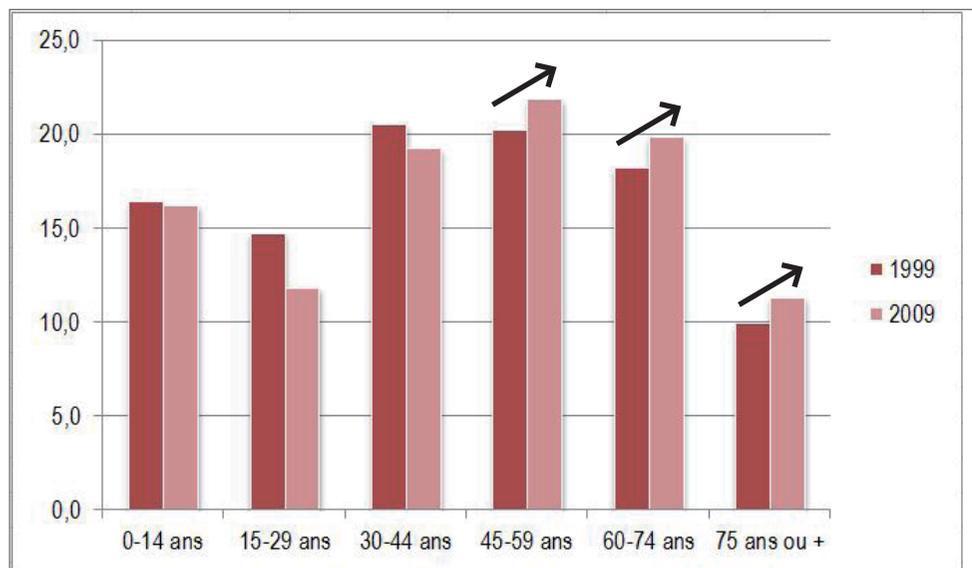
-en favorisant la création de logements sociaux au sein des futures zones à urbaniser

→ Limiter l'urbanisation dans les hameaux et combler les espaces interstitiels vacants tout en respectant les limites de l'enveloppe actuelle du bâti

Faciliter l'accès au logement pour tous

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Une diminution de la taille des ménages
- Le vieillissement de la population



Source: INSEE, RP2009

- Un revenu légèrement inférieur à celui mesuré dans le département
- Immobilier et foncier difficilement accessibles pour les jeunes insulaires

ORIENTATIONS DU PADD

➔ Répondre aux besoins qualitatifs en matière de logements et promouvoir la mixité sociale et générationnelle

- en constituant des réserves foncières communales par l'intermédiaire d'outil de préemption (Emplacement Réservé, Droit de Préemption Urbain) sur les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) pour maîtriser le foncier et par ce biais être acteur des programmes constructifs

- en diversifiant la typologie des logements : selon l'opération (localisation par rapport aux équipements et aux services, nombre de logements créés, superficie...), un minimum de logements sociaux sera imposé.

- en intégrant dans l'offre d'habitat, des logements adaptés aux séniors valides et aux personnes dépendantes dans les centres-bourgs, à proximité des équipements, services et commerces

Améliorer la qualité des espaces publics, support de liens sociaux

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Des espaces publics parfois peu reliés entre eux

- Locmaria: absence de liens entre les différentes places -



- Des espaces publics «vides», en raison de leur traitement et de leur échelle



- Bangor - Lotissement des bruyères -

ORIENTATIONS DU PADD

→ Prévoir des lieux fédérateurs au sein des nouvelles opérations

→ ORIENTATIONS PARTICULIERES POUR BANGOR

-Réaménager l'espace public du lotissement des Bruyères (en aire de jeu par exemple)

-Réaménager le parking à proximité de la rue Arletty à l'est de l'église

→ ORIENTATIONS PARTICULIERES POUR LOCMARIA

-Aménager le centre-bourg en mettant en valeur et en reliant les différentes places

-Aménager des espaces verts autour du boulodrome

→ ORIENTATION PARTICULIERE POUR SAUZON

-Finaliser la requalification de la maison dite « Maillard »

Prévoir un niveau d'équipement suffisant

- Belle-Île-en-Mer, par sa localisation géographique, concentre un certain nombre d'équipements et de services dont la présence permet le maintien de la population sur l'île et participe à l'attractivité du territoire.
- Des équipements adaptés et dimensionnés pour l'accueil de nouvelles populations

➔ ORIENTATIONS PARTICULIERES POUR BANGOR

- Prévoir un local adapté pour les associations

➔ ORIENTATIONS PARTICULIERES POUR LE PALAIS

- Organiser un pôle administratif à la Cité de la Paix
- Conforter les équipements pour les jeunes
- Permettre la reconstruction et l'extension de l'hôpital local
- Maintenir l'ouverture d'une discothèque

➔ ORIENTATIONS PARTICULIERES POUR LOCMARIA

- Conforter la maison des Arts
- Finaliser la médiathèque

➔ ORIENTATIONS PARTICULIERES POUR SAUZON

- Réhabiliter la salle polyvalente

AXE 1: Promouvoir un développement urbain raisonné pour préserver la qualité du cadre de vie

AXE 2: Conforter les atouts économiques de l'île

AXE 3: Préserver et valoriser les espaces naturels de Belle-Île-en-Mer

AXE 4: Promouvoir des modes de déplacements pour tous

AXE 5: Gérer durablement le territoire



Promouvoir un tourisme à l'année

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- 75% des emplois ont pour origine le secteur tertiaire
- Une économie locale fortement liée au tourisme (construction, services, commerces...)
- Des valeurs intercommunales du tourisme autour des axes suivants :
 - *Le respect d'une nature battue par la mer et le vent*
 - *La liberté de se perdre*
 - *Le maintien d'une activité économique diversifiée (agriculture, pêche, tourisme, artisanat,...)*
 - *Une île vivante toute l'année*
 - *La solidarité et l'intimité d'un bout de campagne au milieu de l'océan*
 - *Une île ouverte, une île pour tous*
 - *Des caractères insulaires forts de leurs différences, l'insularité comme atout*

ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Maintenir une fréquentation touristique à hauteur de 380 000 visiteurs par an minimum
 - en maintenant la capacité hôtelière de l'île
 - en favorisant une **activité touristique à l'année** (séminaires, tourisme vert...)
- ➔ S'assurer dans la conduite des projets et des aménagements du **respect des valeurs touristiques** de Belle-Ile-en-Mer
- ➔ Diversifier l'hébergement touristique marchand et l'orienter vers des formes durables
- ➔ **Valoriser les produits locaux** en travaillant sur une image et des filières de qualité
- ➔ Permettre le **développement d'équipements de loisirs** à destination des insulaires et des touristes

Soutenir l'artisanal et le commerce local

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Des commerces de proximité dans les quatre communes
- Certains commerces, notamment liés à l'alimentaire, disparaissent au profit des commerces destinés aux touristes
- Des activités liées à l'économie résidentielle, créatrices d'emplois mais qui s'appuient sur des équilibres parfois fragiles (degré d'attractivité du territoire, revenus des ménages, pression foncière et ses impacts...)
- Existence de trois zones artisanales concentrant des activités liées au domaine de la construction



ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Préserver le tissu commercial des centres bourgs des quatre communes et éviter le changement d'affectation des commerces
- ➔ Prévoir à travers le règlement des mesures préférentielles pour le maintien et/ou l'installation des commerces au sein des communes
- ➔ Soutenir l'activité à l'année des entreprises locales du secteur du bâtiment en favorisant les projets de rénovation thermique et écologique des constructions existantes et notamment du parc résidentiel
- ➔ Etudier et encourager l'implantation d'activités économiques diversifiées et permanentes de type artisanales agro-alimentaires
- ➔ Optimiser le foncier au sein des zones d'activités existantes et futures

Pérenniser et développer les activités agricoles

ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Préserver l'outil agricole, les fermes, les chemins d'exploitation
- Veiller à limiter la consommation des terres agricoles par le biais d'un urbanisme raisonné et économe en espace
- Préserver les terres stratégiques pour le fonctionnement des exploitations
- Maintien des grands espaces agricoles par un classement en zone agricole
- Créer des « réserves foncières » pour l'agriculture
- Protéger les sièges d'exploitation et les bâtiments agricoles et prendre en compte leur potentiel de développement

→ Promouvoir et soutenir les productions alimentaires en filières courtes et la vente directe

- Maintenir un abattoir à Belle-Île-en-Mer répondant aux exigences sanitaires en vigueur
- Développer la vente directe de produits locaux
- Ouvrir la zone d'activités des semis de Sauzon à un éventuel espace de vente pour l'agriculture
- Développer un label propre à l'île pour avoir la reconnaissance de l'insularité : label « Belle-Ile »
- Poursuivre le rapprochement des producteurs avec les grandes surfaces et les cantines scolaires

→ Maintenir et/ou développer la transformation / valorisation sur place

- Encourager la diversification des productions locales

→ Faciliter la transmission des exploitations et l'installation des agriculteurs

- Mener une réflexion au niveau communal voire intercommunal sur le devenir du bâti et des logements agricoles

→ Permettre la reconversion de certains bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial, en s'assurant de la compatibilité des nouveaux usages avec l'activité agricole environnante

- Soutenir les projets d'agrotourisme : à travers son règlement, le PLU permettra aux agriculteurs qui le souhaitent, la pratique d'une pluri-activité : agrotourisme, chambres d'hôtes, camping à la ferme, etc.

Pérenniser et développer les activités liées à la pêche

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- La pêche: une activité économique qui a décliné
- Il ne reste aujourd'hui que quelques bateaux à Sauzon et Le Palais
- Une activité qui participe à l'identité de l'île



ORIENTATIONS DU PADD

→ Prévoir les aménagements nécessaires pour répondre aux besoins de la filière : équipements liés à la pêche et à la vente

→ Valoriser le territoire insulaire sur la filière courte

→ Soutenir et valoriser la pêche insulaire

→ ORIENTATIONS PARTICULIERES POUR SAUZON

-Engager la construction d'une cale dans l'avant-port à triple usage plaisanciers, pêcheurs et passagers

-Mettre en place des équipements pour la valorisation des produits de la pêche : permettre le stockage et la vente.

Assurer un niveau d'équipement numérique permettant de contribuer à la connectivité du territoire et à la diminution des besoins en déplacement

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Les communes de Belle-Île-en-Mer ne sont pas couvertes par la desserte en fibre optique. Un projet est en cours de réflexion avec les différents acteurs intervenant dans le développement du numérique.

ORIENTATIONS DU PADD

➔ Rechercher une connexion priorisée sur les grands équipements publics, parcs d'activités économiques, les pôles touristiques, les pôles urbains

AXE 1: Promouvoir un développement urbain raisonné pour préserver la qualité du cadre de vie

AXE 2: Conforter les atouts économiques de l'île

AXE 3: Préserver et valoriser les espaces naturels de Belle-Île-en-Mer

AXE 4: Promouvoir des modes de déplacements pour tous

AXE 5: Gérer durablement le territoire



Préserver les paysages de l'île

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Des enjeux environnementaux forts en raison de la richesse des paysages et floristique et faunistique (landes littorales, faune des habitats rocheux marins...)



- Des protections règlementaires, notamment concernant le paysage : Site classé (4 369.43 ha) / Site inscrit (1 878.31 ha)
- Des entrées de ville pas toujours mises en valeur

ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Préserver les cônes de vue identifiés
- ➔ Favoriser l'insertion paysagère des zones d'activités
- ➔ Généraliser les démarches type « Qualiparc » pour l'aménagement des zones d'activités artisanales
- ➔ Mettre en valeur les entrées de ville et s'assurer de l'intégration paysagère, environnementale et patrimoniale des extensions urbaines
- ➔ Mettre en place une annexe au règlement du PLU sur les préconisations en matière d'espèces végétales adaptées et à proscrire sur le territoire
- ➔ Conserver les grands équilibres paysagers de l'île

Préserver les espaces naturels remarquables de l'île

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Des protections réglementaires et foncières:

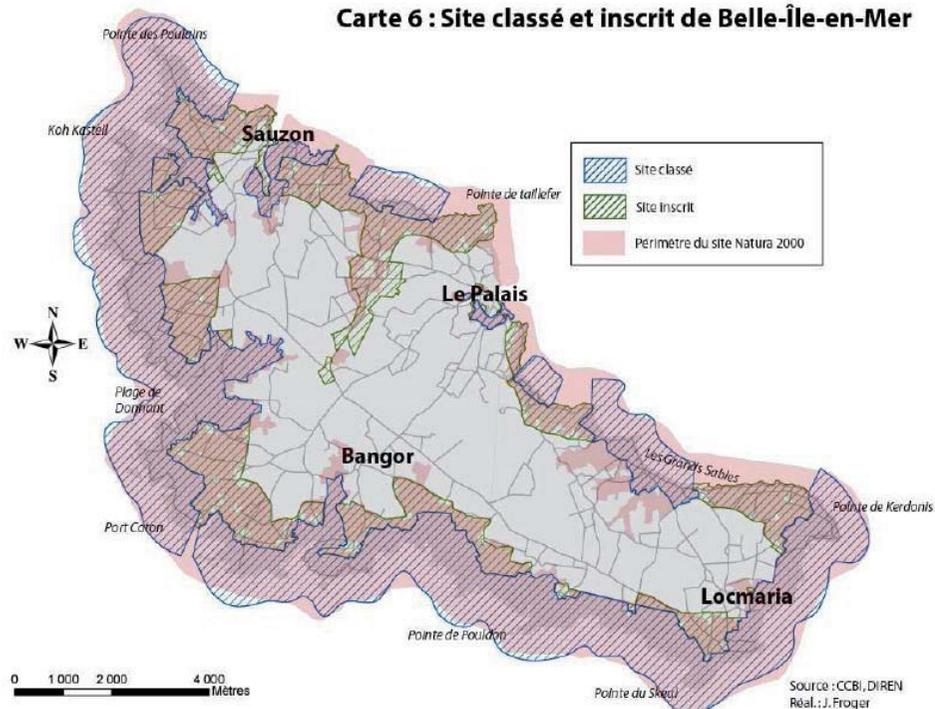
-Ecologie : Site Natura 2000 (17 333 ha dont 4 108 ha à terre) / ZNIEFF de type 1 et 2 / Arrêté de biotope (3 ilots)

-Protection foncière : Propriété du Conservatoire du littoral (340 ha au 31/12/12) / Propriété du Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles (318 ha. au 31/12/12) / Zone de préemption Espaces Naturels Sensibles (848 ha) et zone d'acquisition du Conservatoire du littoral (+ de 1 500 ha)

ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Maintien du caractère naturel de la façade littorale
- ➔ Mettre en œuvre une politique écologique par le respect des objectifs Natura 2000
- ➔ Améliorer et diffuser la connaissance de la faune et des zones humides par des outils de communication adaptés pour conforter la sensibilisation et l'éducation des visiteurs et des résidents à l'environnement.
- ➔ Prendre en compte les problématiques de gestion des espaces naturels

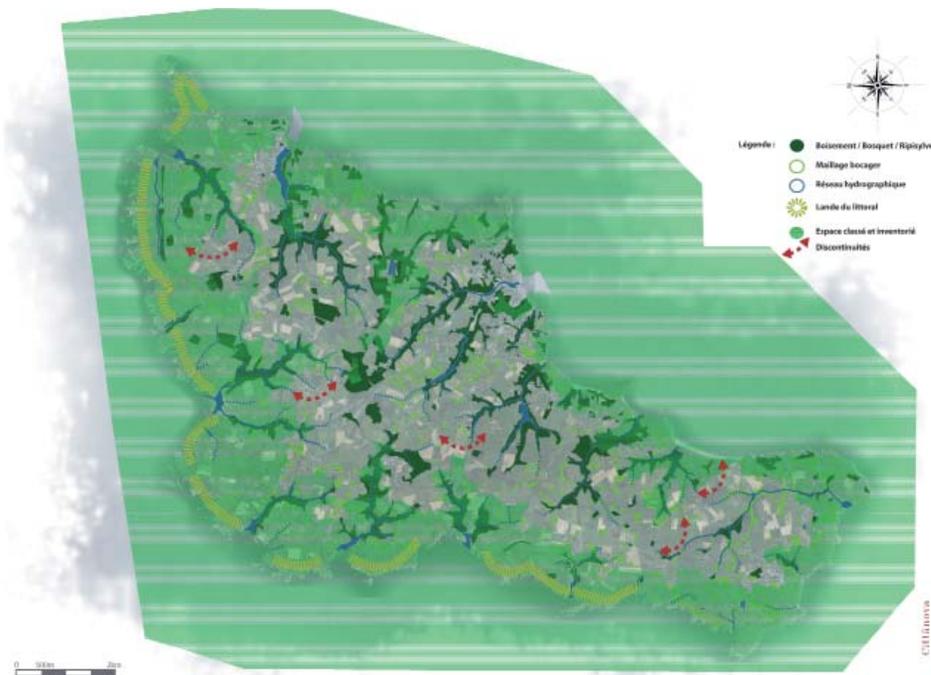
Carte 6 : Site classé et inscrit de Belle-Île-en-Mer



Conforter et mettre en valeur la trame verte et bleue

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010: identification de la trame verte et bleue.
- Objectif de cette mesure: préserver et remettre en état les continuités écologiques afin de favoriser le maintien de la biodiversité.



ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Préserver la trame des haies sur l'ensemble du territoire en raison de ses intérêts paysagers et environnementaux
- ➔ Imposer à travers les orientations d'aménagement des principes de maintien des haies sur les futures extensions de l'urbanisation en favorisant la diversification des essences
- ➔ Préserver les zones humides
- ➔ Préserver strictement les coupures d'urbanisation
 - Limiter la capacité d'extension du bâti existant en bord de mer et dans certains secteurs sensibles.
 - Mettre fin à l'expansion des zones constructibles le long des voies départementales et communales.
- ➔ Maintenir et favoriser les grands corridors écologiques

Valoriser le patrimoine et le paysage urbain

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Existence d'éléments participant à la richesse patrimoniale de l'île



ORIENTATIONS DU PADD

- Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel remarquable et encourager la réhabilitation du patrimoine communal privé (fontaines, lavoirs...)
- Recenser et préserver le patrimoine bâti et naturel remarquable et identitaire de la commune
- Limiter l'affichage sauvage et favoriser l'harmonisation des panneaux publicitaires sur l'ensemble de l'île

AXE 1: Promouvoir un développement urbain raisonné pour préserver la qualité du cadre de vie

AXE 2: Conforter les atouts économiques de l'île

AXE 3: Préserver et valoriser les espaces naturels de Belle-Île-en-Mer

AXE 4: Promouvoir des modes de déplacements pour tous

AXE 5: Gérer durablement le territoire



Favoriser et sécuriser les déplacements doux

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Une utilisation des modes de transport doux parfois difficile en raison du relief vallonné de l'île, de l'insécurité des principaux axes routiers, de la météo...
- Existence d'aménagements facilitant les déplacements piétons aux abords des équipements notamment et dans les nouvelles opérations
- Absence de transport en commun entre novembre et avril
- Utilisation prépondérante de la voiture

**ORIENTATIONS DU PADD**

- ➔ Engager une réflexion sur les modes de déplacements moins énergivores et lutter contre les gaz à effet de serre
- ➔ Poursuivre l'élaboration du PAVE et mettre en œuvre les actions qui y sont inscrites afin de rendre accessible progressivement les centres-bourgs
- ➔ Conforter l'usage du vélo
 - en sécurisant la pratique en offrant une alternative aux axes routiers fréquentés et non adaptés
 - en améliorant l'état des itinéraires cyclables existants voire en développer d'autres
 - en prévoyant dans les opérations d'aménagement la réalisation de cheminement doux pour assurer leur desserte interne et leur connexion en externe

Améliorer l'accessibilité vers et depuis le continent

- Participer à la mise en place du schéma de déplacements à l'échelle de la grande intercommunalité (définition des lignes au sud d'Auray, réflexion quant aux modes de gouvernance locale, réflexion sur le covoiturage, réflexion billet unique, réflexion sur les modes doux)
- Améliorer l'intermodalité train- bateau-bus depuis Auray jusqu'à Quiberon
- Réfléchir aux besoins en stationnement à Le Palais via un plan de circulation, Quiberon et Auray (étude pôle d'échange multimodal de la gare d'Auray)

Développer un réseau de transport collectif efficace et adapté, en lien avec une réflexion sur la desserte urbaine de Le Palais

- Etudier et expérimenter une desserte urbaine de Le Palais s'appuyant notamment sur la desserte de l'embarcadère, du marché et des parkings relais en périphérie
- Améliorer et relier les offres Belle-Ile-en-Bus et l'offre de transport en commun de Palais intra-muros
- Orienter les transports en commun vers les insulaires et les personnes à mobilité réduite
- Mettre en place des mobilités innovantes en moyenne et basse saison

Désengorger le centre de le Palais

→ ORIENTATIONS PARTICULIERES POUR LE PALAIS

- Réfléchir à la mise en place d'un nouveau plan de circulation visant à désengorger le port en période estivale et à rendre plus accessible les pôles d'utilité générale
- Permettre et accompagner l'aménagement des parkings en herbe des Glacis et de la Cité de la Paix

AXE 1: Promouvoir un développement urbain raisonné pour préserver la qualité du cadre de vie

AXE 2: Conforter les atouts économiques de l'île

AXE 3: Préserver et valoriser les espaces naturels de Belle-Île-en-Mer

AXE 4: Promouvoir des modes de déplacements pour tous

AXE 5: Gérer durablement le territoire



Prendre en compte les risques naturels et prévenir des risques technologiques

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Les 4 communes concernées par plusieurs risques naturels:
 - Le risque de submersion marine
 - Le risque inondation
 - Le risque lié au séisme même s'il s'agit d'un risque faible
 - Le risque tempête
 - Le risque mouvement de terrain

- Les risques technologiques:
 - à Bangor, risque technologique lié au barrage de Borfloch
 - à Le Palais, risques technologiques liés au dépôt pétrolier et au dépotage, liés aux barrages d'Antoureau et de Bordilla et liés au transport de matières dangereuses



ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Limiter voire interdire, les extensions urbaines au sein des secteurs à risque (risque inondation, submersion marine et mouvement de terrain)

- ➔ Prendre en compte les périmètres de sécurité réglementaires afin de limiter les impacts sur les futures constructions

- ➔ ORIENTATIONS PARTICULIERES POUR LE PALAIS

- Trouver une solution pour le dépotage des hydrocarbures à l'extérieur de l'enceinte urbaine

Limiter les nuisances sonores et lumineuses

ORIENTATIONS DU PADD

- Réduire l'impact énergétique lié à l'éclairage public des communes
- Rationaliser l'éclairage public dans les projets d'aménagement (distance entre les dispositifs, orientation de l'éclairage, publicités lumineuses à limiter...)
- Identifier et localiser les sources de nuisances sonores existantes et futures et intégrer des préconisations pour les futures habitations

Promouvoir les énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'habitat durable

ORIENTATIONS DU PADD

- Favoriser les économies d'énergie et développer la prévention

- Promouvoir un urbanisme économe en énergie
 - Respecter la réglementation en termes de performance énergétique tout en respectant l'architecture Belliloise, intégrant la sensibilité paysagère, environnementale et patrimoniale

 - Les opérations d'ensemble devront s'inscrire dans une démarche type « Approche Environnementale de l'Urbanisme ».

 - Prendre en compte les conditions climatiques (ensoleillement, vents dominants ...) dans la conception des nouveaux bâtiments.

- Développer des sources locales de production d'énergie sur la base de ressources renouvelables
 - Recourir préférentiellement aux énergies marines/éoliennes en mer pour limiter les impacts (notamment paysagers) à terre

 - Préconiser le recours à l'énergie solaire, les îles bénéficiant d'un ensoleillement relativement conséquent et d'une orientation des toitures (sud) souvent propices

Assurer la disponibilité de la ressource en eau et maîtriser les consommations

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Il existe trois retenues d'eau sur le territoire, situées à Le Palais:

-le barrage de Bordilla,

-le barrage d'Antoureau,

-le barrage de Borfloc'h.



- Le traitement des eaux brutes est assuré par une installation de production d'eau potable: la station de Bordilla
- Deux unités mobiles de dessalement d'eau de mer situées à Locmaria
- Le développement durable suppose un approvisionnement suffisant et de qualité en eau potable sur le long terme

ORIENTATIONS DU PADD

➔ Protéger et restaurer les ressources en eau existantes :

-Prendre en compte les périmètres de protection des captages et mettre aux normes les captages d'eau potable

-Poursuivre la démarche d'économie d'eau à travers la sensibilisation des usagers et le développement des usages des eaux pluviales à l'échelle de l'opération, et de la parcelle (inciter à la mise en place de citernes de récupération des eaux de pluie...)

-Sécuriser l'approvisionnement de Belle-Île-en-Mer en eau potable, assurer son autonomie

-Mettre en adéquation la capacité des réseaux avec les besoins des populations à venir

➔ Sécuriser et conforter la ressource en eau

Assurer la disponibilité de la ressource en eau et maîtriser les consommations

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Une artificialisation des sols qui perturbe le cycle naturel de l'eau
- Les eaux de ruissellement générées par les toitures ou les voiries par exemple peuvent constituer des débits importants ou être chargées en polluants



ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Réaliser des bassins d'orage ou des bassins de rétention des eaux de pluie au sein des secteurs les plus sensibles
- ➔ Limiter l'imperméabilisation des sols dans les opérations d'aménagement
- ➔ Mettre en œuvre des mesures de gestion intégrées pour la récupération et le traitement des eaux

Améliorer les performances de l'assainissement

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Les eaux usées qui viennent de Le Palais, Sauzon et Bangor entrent dans le circuit d'épuration à la station de Bruté. À Locmaria > station d'épuration par lagunage (3)
- Le Schéma Directeur d'Assainissement: réhabilitation de la station d'épuration de Bruté à l'échéance 2014 + déconnexion des réseaux de Bangor qui fonctionneront isolément sur lagunages
- Pour l'assainissement non collectif: la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif renforcée en 2012
- Les installations, tant en matière d'eau potable et d'assainissement, ont été conçues et réalisées en fonction de l'accueil de la population jusqu'en 2030.

ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Limiter les apports d'eaux usées
- ➔ Poursuivre de manière continue la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif à travers le SPANC tout en tenant compte des coûts pour les particuliers
- ➔ Diagnostiquer et résorber les « points noirs » (les installations polluantes et/ou qui portent atteinte à la salubrité publique)

Permettre une gestion durable des déchets

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

- Un équipement:



- Des productions de déchets variables selon la période de l'année mais une quantité d'ordures ménagères produite qui a diminué entre 2007 et 2011
- Une collecte sélective qui permet de réduire la quantité de déchets destinés à être enfouis
- Problématique liée aux déchets issus du BTP et aux entreprises

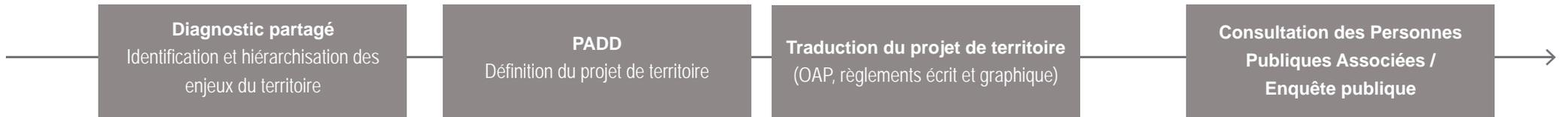
ORIENTATIONS DU PADD

- ➔ Conforter et augmenter la part du recyclage de la matière
- ➔ Réfléchir l'augmentation de la valorisation organique :
 - Poursuivre la mise en place des composteurs individuels et collectifs, et prévoir l'accompagnement de ces pratiques
 - Limiter la production de déchets à la source par notamment des actions de sensibilisation des usagers et une incitation au tri sélectif.
- ➔ Rechercher des sites de stockage et de transformation pour les déchets issus du BTP
- ➔ Optimiser le fonctionnement actuel et anticiper la reconversion de l'activité du site de Chubiguer

POURSUITE DE L'ETUDE

- Finalisation du PADD et débat au sein de chaque Conseil Municipal

- Début de l'étape: traduction graphique et réglementaire du PADD



Sites internet des communes

www.sauzon.fr

www.locmaria-belle-ile.com

www.lepalais.fr

www.bangor.fr